



DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 17 janvier 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, MA THEBAUD, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, S.PUYO, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F.MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE),

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose que la Commune projette de vendre un appartement en copropriété situé au 16 rue Paul Biremout.

Il est précisé que le bien est constitué d'un appartement en duplex de 74,20 m².

Le bien est estimé à 83 688 € (valeur du bien + frais de portage EPFL + Notaire).

Cependant, compte-tenu que le bien est à l'abandon depuis plusieurs années et nécessite des travaux intérieurs de réfection importants, il est proposé de fixer la mise à prix à 50 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le cahier des charges joint en annexe.

Il est précisé qu'un appel à candidatures sera lancé par voie de presse.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Objet :
**Projet de cession
d'un appartement
en copropriété -
16, rue Paul
Biremout -
Approbation du
cahier des
charges
définissant les
modalités de
cession**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Décide la cession d'un appartement en copropriété au 16, rue Paul Biremont.
Fixe la mise à prix du bien à 50 000 €,
Approuve le cahier des charges fixant les conditions de cession de ladite propriété,
Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches pour parvenir à cette cession.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 24 janvier 2018
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/01/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/01/2018